



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

ARRONDISSEMENT DE POITIERS

# MAIRIE DE ST JULIEN L'ARS

## **CONSEIL MUNICIPAL** **DU** **11 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 11 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Madame Béatrice VANNESTE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, occasionnellement dans la salle polyvalente de la commune de Saint Julien l'Ars en raison des mesures exceptionnelles imposées par l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Madame Béatrice VANNESTE, Maire.

### **Étaient présents :**

Madame Béatrice VANNESTE, Monsieur Benoît ROUSSEAU, Madame Brigitte LEROUX, Monsieur Jean-Philippe BERJONNEAU, Monsieur Gilbert BAUDET, Monsieur Jean-Luc VERGNAUD, Madame Sandrine QUAIS, Monsieur Cyrille PAGET, Madame Sandrine MOREAU, Monsieur Stéphane COURILLAUD, Monsieur Lionel GRATREAU, Madame Tatiana COLLOT, Monsieur Julien BARRAULT, Madame Sophie VASLIN, Madame Catherine COLOMBEAU, Madame Jessica BARBOSA-FERREIRA, Madame Isabelle QUELLA-GUYOT, et Monsieur Aymeric COMMUNEAU.

### **Procurations :**

Madame Laurence GÉNIER donne procuration à Monsieur Benoit ROUSSEAU.  
Madame Stéphanie CHOPIN donne procuration à Madame Béatrice VANNESTE.  
Monsieur Robert SIMON donne procuration à Monsieur Jean-Philippe BERJONNEAU.

### **Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Laurence GÉNIER, Mme Stéphanie CHOPIN, M. Robert SIMON, M. Alain GRIS, Mme Josiane MARTIN.

**A été nommé secrétaire de séance :** M. Benoit ROUSSEAU

**Date de convocation :** 3 mai 2021

**Date d'affichage :** 3 mai 2021

## **D 2021-26 : Convention de partenariat entre la commune de Saint Julien l'Ars et ABEILocales**

Madame Le Maire rappelle que la commune de Saint Julien l'Ars est engagée dans le projet Mon village espace de biodiversité piloté conjointement par les communes et l'association ABEILocales.

L'association ABEILocales a pour objet de promouvoir, valoriser la biodiversité et le lien social ainsi que de mettre en oeuvre toutes actions d'animation, de formation, d'expérimentation ou de recherches permettant d'atteindre cet objectif. L'association propose à la commune de mettre en place un partenariat pour contribuer ensemble à la découverte et à la protection de la biodiversité par tous au quotidien au travers de différentes actions.

Le montant de la cotisation à l'association est de 300 € par commune et par an pour les communes de moins de 3000 habitants.

La convention est valable un an et peut être reconduite tacitement. Elle prendra fin à la demande écrite d'un des deux partenaires 3 mois avant la fin de l'année civile.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Toute action particulière fera l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la délibération ainsi que tous documents afférents à ce dossier
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

## **D 2021-27 : Signature de la convention avec la Ligue de l'enseignement dans le cadre du soutien et de l'animation du conseil communal des jeunes**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communal des Jeunes a pour finalité de créer un lieu de démocratie et d'apprentissage qui permette une liberté d'expression pour tous les jeunes, une culture de l'écoute de l'autre et une éducation à la citoyenneté. La dernière élection a eu lieu en 2021 pour une durée de deux ans.

Dans ce cadre, la Ligue de l'enseignement de la Vienne propose une convention de soutien et d'animation du CCJ de la commune de Saint Julien l'Ars.

Par cette convention, la Ligue s'engage à animer l'instance CCJ contre financement et une participation active de ses élus.

Madame Le Maire donne lecture de la convention proposée dans sa rédaction par la Ligue de l'enseignement.

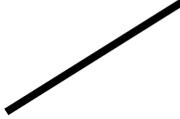
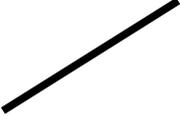
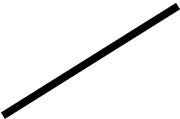
La prestation d'animation représente un coût de 900 € annuel.

La convention est prévue pour une durée d'un an et pourra être reconduite tant que ce CCJ restera en place et actif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE la convention de soutien et d'animation du CCJ par la Ligue de l'enseignement telle qu'annexée à cette délibération et autorise Madame Le Maire à la signer.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.**

<b>Béatrice VANNESTE</b>	<b>Benoît ROUSSEAU</b>	<b>Brigitte LEROUX</b>	<b>Jean-Philippe BERJONNEAU</b>
<b>Laurence GÉNIER</b> 	<b>Gilbert BAUDET</b>	<b>CHOPIN Stéphanie</b> 	<b>GRATREAU Lionel</b>
<b>COLOMBEAU Catherine</b>	<b>SIMON Robert</b> 	<b>BARBOSA FERREIRA Jessica</b>	<b>PAGET Cyril</b>
<b>COLLOT Tatiana</b>	<b>BARRAULT Julien</b>	<b>MOREAU Sandrine</b>	<b>VERGNAUD Jean-Luc</b>
<b>VASLIN Sophie</b>	<b>COURILAUD Stéphane</b>	<b>QUAIS Sandrine</b>	<b>MARTIN Josiane</b> 
<b>GRIS Alain</b> 	<b>QUELLA-GUYOT Isabelle</b>	<b>COMMUNEAU Aymeric</b>	